

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260327_09
Référence Nomenclature n°5.3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY**

Direction en charge : Pôle Ressources et Appuis Fonctionnels
Service en charge : Assemblée – Secrétariat Général – Bureau du
Courrier – Archives

Objet : FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment en ses articles L123-6 et suivants,

Considérant que chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale. Ce nombre est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Considérant qu'au nombre des membres nommés doivent figurer :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du Département,
- et un représentant des associations de personnes handicapées du Département.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir,

- Fixer le nombre d'Administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à **Douze (12)**, répartis comme suit, en plus de Monsieur le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS :
 - **Six (6)** membres élus au sein du Conseil Municipal,
 - **Six (6)** membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- Approuver le nombre de **Douze (12)** Administrateurs au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

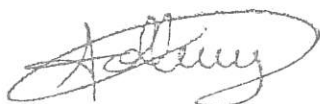
COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260327_09
Référence Nomenclature n°5.3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **FIXE** le nombre d'Administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à **Douze (12)**, répartis comme suit, en plus de Monsieur le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS :
 - **Six (6)** membres élus au sein du Conseil Municipal,
 - **Six (6)** membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- **APPROUVE** le nombre de **Douze (12)** Administrateurs au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 27 Mars 2026

Le Secrétaire de Séance,



Dylan GUILLOT

Le Maire,



Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 31.03.2026.



DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY**

SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 2026

**FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 27 Mars à 18 heures 30, se sont réunis Salle du Conseil Municipal en Mairie de Firminy, sur convocation qui leur a été adressée par M. Julien LUYA, Maire sortant, conformément aux articles L2121-7 ; L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CHARTRON Jean-Paul, Doyen des membres du Conseil Municipal qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

PRESENTS : M. et MMES PETIT Marc, TAING Claire, MALLEY Eric, AULAGNIER-JASSERAND Isabelle, IBARS Robert, GOURGAUD Jocelyne, MENDES José, BERGER Evelyne, FAYOLLE Hugo, PEYCELON Valérie, VIAL Mickaël, VICENTE Sabrina, FERRIER Damien, RIOCREUX Sandrine, CHARTRON Jean-Paul, LIOGIER Aline, EL KHATABI Hassan, REYMOND Magali, PONCET Elizabeth, GUILLOT Dylan, SEIVE Violaine, MONISTROL Sébastien, CURIOT Marie-Amélie, LUYA Julien, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, ROBERT Loïc, DREVET Leslie, TRIOLLIER Aloïs, MOUNIER Béatrice, PUTOT Anne-Sophie, PICHON Julien.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. DANCERT Bertrand à M. CHARTRON Jean-Paul.

EXCUSES N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : M. GIUNTA Jean-Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUILLOT Dylan

Monsieur CHARTRON Jean-Paul, Doyen des membres du Conseil Municipal, a ensuite procédé à l'élection du Maire.

Sous la présidence de M. PETIT Marc, Maire, il a été procédé à la fixation du nombre d'administrateurs au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAIDI Saïd, Directeur Général des Services
Mmes MACÉ et DOS SANTOS, Service Assemblée